

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00211

Numéro SIREN : 819 870 254

Nom ou dénomination : 2 JMS

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt A2022/002654

2JMS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 39700 RANS – 45 rue d'Étrepigny
R.C.S. LONS LE SAUNIER 819 870 254

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt et un juillet à neuf heures

Les associés de la Société **2 JMS**
société par actions simplifiée au capital de 1.000 € divisé en 100 actions, se sont réunis
au siège social en assemblée générale ordinaire à l'initiative et sur la demande verbale
du président.

Monsieur Julien LACROIX préside la réunion

SONT PRESENTS

- Monsieur Julien LACROIX
Propriétaire de cinquante actions, ci : 50
- Madame Magali REBILLET
Propriétaire de cinquante actions, ci : 50

Le président constate que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut
valablement délibérer.

Puis le président rappelle l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- Démission de Madame Julie REBILLET de son mandat de directeur général
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Julie REBILLET de ses fonctions de directeur général à effet du 30 octobre 2021 et décide de ne pas procéder à son remplacement

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

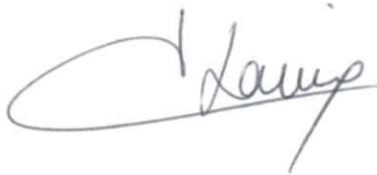
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Toutes les décisions objet de l'ordre du jour étant prises, le présent procès-verbal a été signé par les associés. Cette signature atteste de la participation de l'associé à l'assemblée générale et aux décisions prises.

Les signataires déclarent à l'attention du rédacteur que le présent procès-verbal retrace bien les décisions dont ils ont été informés et sur lesquelles ils ont pu librement s'exprimer et lui donnent acte et quitus de l'exécution de sa mission.

Julien LACROIX



Magali REBILLET

